

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Ecabert Philippe, fils de Francis et de Lucette, née Colomb, né le 23 octobre 1957, à La Chaux-de-Fonds, originaire de Montignez, mécanicien auto, précédemment domicilié à 2302 La Chaux-de-Fonds, actuellement sans domicile connu; sdt auto à bttr L mob DCA II/10;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le mercredi 1^{er} juin 1994, à 9 heures, à Aigle, Bâtiment administratif, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation de refus de servir et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

19 avril 1994

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, major Jean-Pierre Gross

F36686

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

Allenbach Marc, fils de Christian et de Madeleine, née Campiche, né le 22 octobre 1970, à Lausanne, originaire de Pully et d'Adelboden, étudiant; recr san;

Rossier Jean-Marie, fils de Gilbert et de Marie-France, née Martenet, né le 12 janvier 1969, à Monthey, originaire de Troistorrens, éducateur; sdt hôp à cp hôp I/53;

Chappuis Bernard, fils de Louis et de Georgette, née Membrez, né le 4 juillet 1944, à Develier, d'où originaire, analyste; cap à EM ar ter 19;

Korkis Rashad Behnam, fils de Behnam et de Subhiyah Samira, né le 8 octobre 1964, à Bagdad (Irak), originaire de Vuibroye, délégué marketing; recr;

tous quatre actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le lundi 16 mai 1994, à 8 h. 30, à Aubonne, Tribunal de district, Maison-de-Ville, place du Marché, sous l'inculpation pour Allenbach de refus de servir, pour Rossier de refus de servir, subsidiairement d'insoumission, pour Chappuis de refus de servir, subsidiairement d'insoumission, plus la révocation de sursis, et pour Korkis d'insoumission, d'inobservation de prescriptions de service, plus la révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

22 avril 1994

Tribunal militaire de division 1:

Le président, lt-colonel Martin Biéler

F36686

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Kröner Marco Josef Pierre, fils de Josef Horst Helmut et d'Aimée Marlyse, née Bilat, né le 1^{er} janvier 1963, à Bienne, originaire de Eriswil, peintre en bâtiment, précédemment domicilié à 1004 Lausanne, avenue d'Echallens 41; SC chf à dét chf 13;

Portmann Patrick, fils d'Alain et de Paulette, née Borruat, né le 24 mars 1973, à Bâle, originaire de Flühli LU, mécanicien de précision, précédemment domicilié à 1950 Sion, chemin du Vieux-Canal 1; recr fus non incorporée;

Maillard Geoffrey, fils de Serge et de Nadine, née Comment, né le 16 juin 1970, à Porrentruy, originaire de Courtemaîche, monteur électricien, précédemment domicilié à 2923 Courtemaîche, rue de l'Eglise 61; sdt trm à cp mat VII/21;

tous trois actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 20 mai 1994, à 8 h. 30, à Neuchâtel, Le Château, Salle des Etats, sous l'inculpation, pour Kröner, d'inobservation de prescriptions de service, d'insoumission intentionnelle, en outre, d'insoumission intentionnelle, plus la révocation éventuelle d'un sursis, demande de relief, pour Portmann, d'insoumission et d'inobservation de prescriptions de service et pour Maillard, la révocation éventuelle d'un sursis.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

22 avril 1994

Tribunal militaire de division 2:

Le président, Lt-colonel Daniel Blaser

F36686

Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	03.05.1994
Date	
Data	
Seite	546-548
Page	
Pagina	
Ref. No	10 107 755

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.